



Sensibilisation, éducation aux déplacements

Ressources à destination des enseignants

Que dit la Charte du Parc ?

ORIENTATION B.2. – AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA QUALITÉ DE LA VIE

Objectif B.2.12 - Améliorer et sécuriser les déplacements

Objectif B.2.13 - Se mobiliser pour l'amélioration de la qualité de l'air

Objectif B.2.14 - Être plus attentif à la qualité sonore du territoire

Objectif B.2.15 - Réduire les nuisances olfactives

Dans le cadre de son engagement en faveur d'un cadre de vie de qualité et au travers d'un **programme intitulé "Le Luberon en marche"**, financé par l'Europe et la Région, le Parc du Luberon propose des actions sur la thématique des déplacements, notamment sur la mobilité des scolaires, à destination des établissements mais aussi des parents et des élus.

Outre **l'accompagnement au montage de projet dans les domaines de l'écomobilité** (scolaire, quotidienne), le Parc propose des **actions de sensibilisation et d'éducation sur cette thématique**, notamment par le biais du programme annuel d'actions pédagogiques à destination des écoles du territoire.

Ce document a pour vocation de fournir des éléments pédagogiques pour aborder la problématique des déplacements dans le cadre de l'école. Nous vous avons fait une sélection d'actions issues de deux supports pédagogiques, un classeur et une exposition sur le thème sont également en cours de finalisation.

L'ESSENTIEL...

LES DEPLACEMENTS : UN THEME TRANSVERSAL EN TERME DE PEDAGOGIE

source : "Je m'éco-transporte", ARENE-IDF

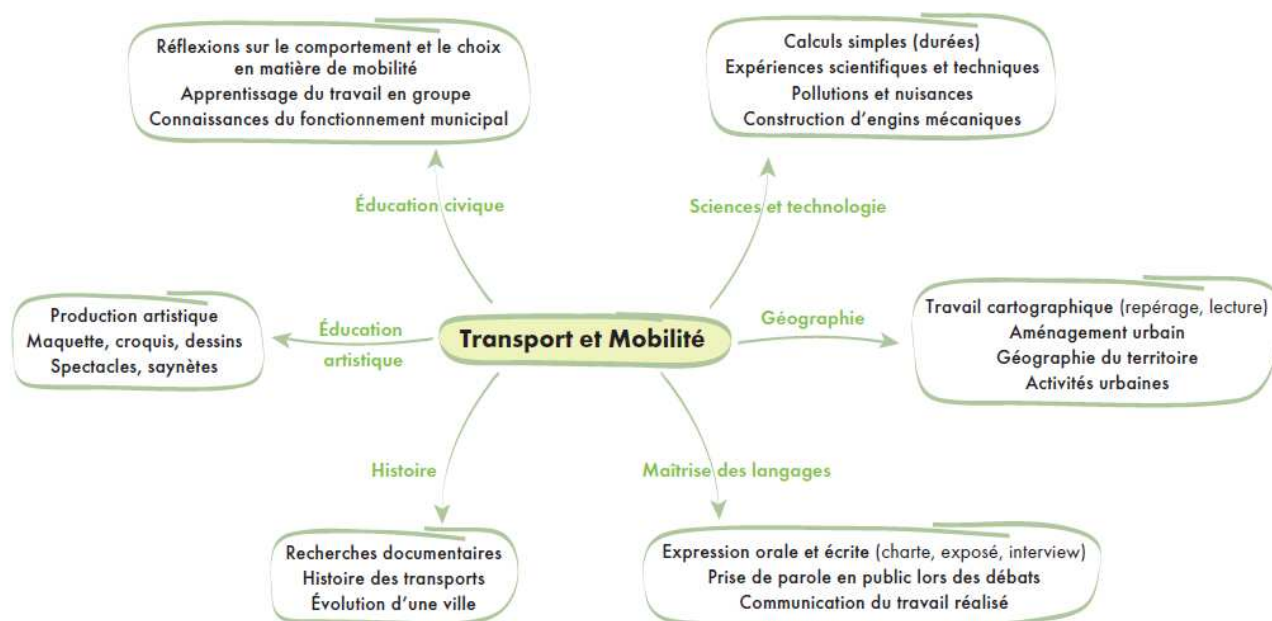
LES THEMES QUE VOUS POUVEZ ABORDER

- **L'environnement** : l'impact des transports sur l'environnement (la pollution, la consommation d'énergie et d'espace) et sur les changements climatiques (gaz à effet de serre).
- **Le territoire** : la connaissance et l'appropriation de son cadre de vie, les liens entre les transports et l'aménagement d'une commune.
- **La circulation** : la connaissance des espaces de circulation (trottoirs, chaussées, aires de stationnement) et de leurs difficultés, l'initiation au Code de la route, l'apprentissage des modes doux.
- **La santé** : les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique (prévention des risques de maladies et d'obésité précoce), les impacts de la pollution des transports sur la santé.
- **La citoyenneté** : le partage de la voirie, l'accessibilité, la solidarité, le respect du Code de la route, la responsabilité, la convivialité, la possibilité de faire des choix « éco-mobiles ».
- **Les modes de transport** : la connaissance des différents modes de transport (modes doux comme la marche et le vélo, les transports collectifs — bus, tramway, train, métro, et autres modes alternatifs comme le covoiturage, l'auto-partage, le bus pédestre, le bus cycliste, etc.), compréhension de la notion de modes alternatifs à la voiture.
- **Le trajet « domicile-école »** : préparer l'enfant à un comportement de déplacement autonome sur ces trajets, lui permettre d'identifier les dangers liés à la circulation, lui permettre d'estimer les distances et le temps nécessaire à ce déplacement.

LES ANCRAGES DISCIPLINAIRES

Les actions pédagogiques pour sensibiliser et/ou éduquer à l'éco-mobilité peuvent s'ancrer dans les différentes disciplines enseignées à l'école :

- **en cycle 2** (classes : GS, CP et CE1) - Vivre ensemble (éducation civique) ; Maîtrise du langage et de la langue française ; Mathématiques ; Découvrir le monde (sciences, histoire, géographie) ; Langues étrangères ou régionales ; Éducation artistique et musicale ; Éducation physique et sportive.
- **en cycle 3** (classes : CE2, CM1, CM2) - Éducation civique ; Maîtrise du langage et de la langue française ; Littérature ; Observation réfléchie de la langue française (grammaire, orthographe) ; Langues étrangères ou régionales ; Histoire ; Géographie ; Mathématiques ; Sciences expérimentales et technologie (intègre l'informatique) ; Arts visuels (arts plastiques, vidéo, photo) ; Éducation musicale ; Éducation physique et sportive.



LES OPERATIONS

Il est aussi possible d'envisager une action pédagogique sur la mobilité en lien avec des « programmes » scolaires :

- **APER - Attestation de première éducation à la route**
Depuis la rentrée 2002, les enseignants doivent mettre en place des activités d'éducation aux risques de la circulation dans leur classe. Les 3 cycles de l'école primaire sont concernés :
 - o Cycle 1 ou cycle des apprentissages premiers : l'ensemble de la maternelle ;
 - o Cycle 2 ou cycle des apprentissages fondamentaux : la GS (grande section) de maternelle, plus les deux premières classes de l'école élémentaire (CP et CE1) ;
 - o Cycle 3 ou cycle des approfondissements : les trois dernières classes de l'école élémentaire (CE2, CM1, CM2).
- **EEDD - Éducation à l'environnement pour un développement durable**
Depuis la rentrée 2004, les professeurs doivent mettre en place des projets « EEDD » dont l'enseignement s'appuie sur le croisement de plusieurs disciplines. Il s'agit d'éduquer au développement durable afin d'éveiller une responsabilité éco-citoyenne chez l'élève ; la question de la mobilité durable a donc ici toute sa place.

Sélection de ressources et notamment d'outils téléchargeables sur le site du Parc du Luberon :

<http://www.parcduluberon.fr/Un-Parc-a-votre-service/Enseignants-Educ/Des-outils>